

Programme « retraites » - Partie II « Objectifs / Résultats »
Objectif n°5 : Garantir la viabilité financière des régimes de retraite.

Indicateur n° 5-1 : Taux d'adéquation des dépenses avec les recettes...

1^{er} sous-indicateur : ...de la CNAV ;

2^{ème} sous-indicateur : ...de l'ensemble des régimes de retraite de base.

Finalité : le premier sous-indicateur de taux d'adéquation des dépenses et des recettes retenu est similaire à celui présenté pour chacune des branches de la protection sociale examinées dans les différents programmes de qualité et d'efficience. Il vise à apprécier l'équilibre financier du régime général de la branche vieillesse. Afin d'examiner également les évolutions de la soutenabilité financière de l'ensemble du système de retraites et en raison de la coexistence d'un grand nombre de régimes, un second sous-indicateur similaire, mais portant sur l'ensemble des régimes de retraite de base, est également présenté.

Résultats : sur le champ de la CNAV (1^{er} sous-indicateur), l'équilibre réalisé et projeté est le suivant :

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009 (p)	2010 (p)	Objectif
Dépenses (Mds€)	75,0	80,7	84,9	90,4	95,1	98,9	102,9	Redressement
Recettes (Mds€)	75,2	78,8	83,1	85,8	89,5	90,7	92,1	
Solde (Mds€)	0,3	-1,9	-1,9	-4,6	-5,6	-8,2	-10,7	
Recettes / dépenses	100,3 %	97,6 %	97,8 %	94,9 %	94,1 %	91,7 %	89,6 %	

Source : PLFSS pour 2009.

Après avoir enregistré des excédents jusqu'en 2004, la CNAV est devenue déficitaire à partir de 2005, du fait notamment de l'arrivée à l'âge de la retraite des générations nombreuses du baby-boom et du coût de la mesure de retraite anticipée (présentée à l'indicateur n° 2-3), et cette dégradation structurelle a produit des effets continuellement croissants année après année. L'exercice 2009 enregistre en outre l'incidence pleine du ralentissement des recettes de la branche vieillesse en raison de la détérioration de la conjoncture économique : comme celles-ci ne progressent que de +1,4 %, malgré l'impact positif du transfert à la branche famille d'une tranche supplémentaire du financement des majorations de pensions à raison des enfants élevés, alors que les dépenses poursuivent sur leur tendance dynamique (+4,0 %), le taux de couverture des charges de la CNAV par ses produits devrait chuter à 91,7 %. Selon les prévisions pour 2010, cette tendance devrait se poursuivre l'année prochaine, conduisant à un déficit représentant 10,4 % des produits.

Si l'on élargit l'analyse à l'ensemble des régimes de base (2^{ème} sous-indicateur), l'équilibre réalisé et projeté s'établit comme suit :

Année	2007	2008	2009 (p)	2010 n(p)	Objectif
Dépenses (Mds€)	173,0	180,92	187,9	182,9	Redressement
Recettes (Mds€)	169,1	175,3	178,4	195,0	
Solde (Mds€)	-3,9	-5,6	-9,5	-12,2	
Recettes / dépenses	97,7 %	96,9 %	95,0 %	93,8 %	

Source : PLFSS pour 2009.

Le passage à l'ensemble des régimes se traduit par une extension importante du champ, le régime général ne représentant qu'environ la moitié du total des sommes dépensées sur le champ de la retraite de base, soit une part bien moindre que pour les autres branches (cf. l'indicateur de cadrage n° 11 du présent programme et la synthèse par branche présentée à l'indicateur n° 1-1 du programme « Financement »).

Toutefois, cette extension de champ ne se traduit que par un accroissement limité des déficits. En 2008, le solde de l'ensemble des régimes de retraite de base est identique à celui du régime général (-5,6 Md€), et le taux d'adéquation des recettes avec les dépenses est inférieur de trois points environ (96,9 % contre 94,1 %) compte tenu de la masse deux fois plus importante des prestations. Cet écart devrait augmenter modérément en 2009 (+3,3 points) et de façon plus importante en 2010 (4,2 points), cette moindre dégradation des comptes des régimes de retraite de base dans le champ « tous régimes » s'expliquant notamment par l'existence de mécanismes d'équilibrage financier de certaines caisses de retraites autres que le régime général (cf. *indicateur de cadrage n° 12*).

Construction des sous-indicateurs : fondé sur les comptes du régime général de la branche vieillesse, le premier sous-indicateur rapproche, année après année, le total des charges supportées par la CNAV au total de ses produits et apprécie l'écart éventuel entre ces deux grandeurs.

Le second sous-indicateur est construit de manière similaire, mais sur le champ de l'ensemble des régimes de retraite de base de la sécurité sociale.

Dans les deux cas, l'équilibre de base de la branche est apprécié à l'aide des projections quadriennales jointes à la loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) qui incluent les mesures nouvelles et peuvent de ce fait différer des prévisions publiées dans le rapport de la Commission des comptes de la sécurité sociale. Le scénario macroéconomique sous-jacent est celui retenu pour la LFSS et pour la loi de finances initiale (LFI).

Précisions méthodologiques : milliards d'euros courants. Les charges et produits présentés ici sont cohérents avec la définition retenue pour la LFSS : il s'agit de grandeurs nettes. Ainsi, les charges nettes sont diminuées des reprises de provisions sur prestations et n'intègrent pas les dotations sur provisions et admissions en non valeur (ANV) sur actifs circulants. Les produits nets ne prennent pas en compte les reprises de provisions sur prestations et sont diminués des dotations aux provisions et ANV sur actifs circulants.

Les données portant sur l'ensemble des régimes de retraite de base sont consolidées par l'élimination symétrique en charges et en produits de certains transferts, parmi lesquels les mécanismes de compensation démographique. A la suite d'une modification de la méthodologie de consolidation intervenue en 2009, les comptes consolidés des quatre branches du régime général ont été recalculés seulement pour les exercices 2006 et suivants, et ceux de l'ensemble des régimes de base de sécurité sociale seulement pour les exercices 2007 et suivants.